

Assurance-chômage—Loi

Nous avons convenu, de ce côté-ci de la Chambre, qu'un débat d'un jour suffirait pour étudier cette mesure. Cela montre combien nous étions désireux que les éléments positifs qu'elle comporte soient adoptés le plus tôt possible. Mais elle ne tient visiblement pas compte des inquiétudes que cette question suscite au sein de la population et c'est pour cette raison que nous proposons de la modifier, notamment en ce qui concerne les pêcheurs. Étant donné que le gouvernement a présenté des modifications à son propre projet de loi aujourd'hui, nous ne voyons pas pourquoi nous n'en profiterions pas, nous aussi, pour en présenter, surtout que nous ne demandons pas mieux que de collaborer avec le gouvernement pour qu'il adopte cette mesure au plus vite.

Je m'étonne, monsieur le Président, que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) collabore avec les Libéraux pour nous empêcher de présenter des modifications qui ne feraient qu'améliorer le projet de loi en répondant mieux aux besoins des pêcheurs. J'ai l'impression que libéraux et conservateurs sont de connivence pour empêcher le NPD de présenter une mesure qui apaiserait vraiment les inquiétudes des pêcheurs. Je n'insisterai pas davantage, monsieur le Président, car mon collègue, le député de Comox-Powell River, va expliquer ce problème par le menu détail.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander votre aide. Le député n'a pas le droit de me faire un procès d'intention. Je lui ai dit très clairement pourquoi la procédure qu'il proposait était inacceptable et c'était parce que nous avions convenu que le débat ne durerait qu'une journée. Cela ne veut pas dire pour autant que j'accepte les yeux fermés tout ce que le gouvernement fait, ni que j'estime que c'est aussi loin qu'il puisse aller. J'ai déjà dit que nous devrions revoir de fond en comble la loi sur l'assurance-chômage. Je sais que vous vous apprêtez à intervenir, monsieur le Président, en disant que je me lance dans un débat, mais le député n'a pas le droit de me faire ce genre de procès d'intention. Il voudrait bien ne pas respecter les engagements qu'il a pris, mais nous avons bien l'intention de l'obliger à les honorer.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est a tout à fait raison de penser que dans l'esprit de la Présidence, il avait engagé le débat. Cependant, c'est toujours pour la Chambre une situation périlleuse lorsqu'un député fait un procès d'intention à un collègue. Voilà pourquoi j'engage tous les députés à faire preuve à cet égard d'une extrême prudence.

M. Keeper: Je suis on ne peut plus soucieux de respecter le Règlement, monsieur le Président, mais je dois signaler, ne serait-ce que par pure courtoisie, que je n'ai assurément pas interrompu le député de Saint-Jean-Est. Je ne pourrais imaginer qu'il m'interrompe. Nous avons promis de collaborer pour permettre à la Chambre d'adopter ce projet de loi en une seule journée et nous ne ferons rien pour l'en empêcher.

Cependant, comme l'a déclaré sans ambages le leader du NPD à la Chambre, nous n'avons sûrement pas promis de nous abstenir de demander à la Chambre d'y apporter des modifications. Je dirai volontiers que celles que nous proposons traduisent certaines inquiétudes que les pêcheurs éprouvent à l'heure actuelle. Je n'entends prêter de mauvaises intentions à personne, monsieur le Président, mais je puis dire que les pêcheurs qui ont communiqué avec nous nous ont certes demandé de porter leurs inquiétudes à la connaissance de la Chambre.

Sans doute seraient-ils reconnaissants au député de Saint-Jean-Est et à l'ensemble du caucus conservateur s'ils nous aidaient à obtenir que la Chambre examine nos propositions d'amendement. Sans doute seraient-ils également reconnaissants au gouvernement s'il faisait de même, monsieur le Président. Nous lui saurions gré de nous permettre de présenter la proposition d'amendement qui concerne les pêcheurs, de façon que le projet de loi dont nous sommes saisis respecte sans discrimination le droit des pêcheurs à toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous avons promis de collaborer avec le gouvernement dans ses efforts pour faire adopter ce projet de loi en une journée et nous n'avons pas l'intention de revenir là-dessus. Nous n'avons pas besoin que le parti conservateur nous rappelle nos engagements; c'est nous qui les avons pris et nous les remplirons.

• (1210)

Ce projet de loi ne concerne pas uniquement les conditions variables d'admissibilité et l'affaire Silk, mais aussi l'affaire Anderson. Il porte aussi sur la possibilité pour les enseignants de toucher des prestations d'assurance-chômage, au cours des mois d'été, lorsqu'ils sont rémunérés à l'année. Le gouvernement présente des propositions d'amendement pour régler cette situation et il fait bien.

Le projet de loi traite également des congés de maternité. Si nous avons accepté que la Chambre adopte ce projet de loi en une journée, c'est parce qu'il renferme des dispositions utiles qui vont faire cesser certaines injustices dont sont victimes les femmes au sujet des congés de maternité. Je m'étendrai plus longuement là-dessus un peu plus tard.

Voilà, en somme, ce dont traite le projet de loi, mais je trouve qu'il ne cherche pas assez à fournir aux travailleurs des emplois et la sécurité du revenu.

Si le gouvernement finançait naguère le programme d'assurance-chômage en puisant plus que maintenant dans les recettes générales, c'est qu'il estimait devoir fournir du travail à tous les Canadiens. Ainsi, quand le chômage atteignait un certain niveau, au lieu d'utiliser les primes versées par l'employeur et les travailleurs pour alimenter la caisse des prestations, il puisait dans les recettes générales. Ce faisant, il reconnaissait qu'il avait le devoir d'assurer un climat économique qui permette à chacun de trouver un emploi. Quand le chômage augmentait, le gouvernement puisait dans les recettes générales pour alimenter la caisse d'assurance-chômage.

Il importe que nous en revenions à cette façon de financer le programme d'assurance-chômage pour deux raisons. Premièrement, chaque fois qu'il doit puiser dans les recettes générales pour alimenter la caisse d'assurance-chômage, le gouvernement se souvient qu'il doit créer des emplois pour les Canadiens. Deuxièmement, lorsque l'argent des prestations provient des recettes générales, le fardeau est réparti plus équitablement et assumé par tous les Canadiens. Le système des primes d'assurance-chômage est régressif et injuste, car les pauvres se trouvent à payer davantage en primes qu'en vertu du système général d'imposition.

Si je soulève la question des primes, c'est parce que celles-ci ont subi une hausse de près de 54 p. 100 en octobre dernier et qu'il est possible qu'elles augmentent de nouveau cet automne. En comité nous avons demandé au ministre de nous promettre qu'il n'y aurait pas de hausse des primes cet automne, mais il s'y est refusé.